

Extraits des délibérations du conseil municipal en date du 15.10.2012 et approuvées lors du conseil du 10.12.2012

I – TRAVAUX ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU :

Afin de répondre aux exigences de sécurité et d'auto surveillance, une mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet EQS.

Après analyse des besoins et définition des travaux à envisager, le coût estimatif des travaux est évalué à :

- Autosurveillance en deux points (capteurs, alimentation, télétransmission) et pluviomètre : 20 000 € H.T.
- Création d'un poste de relevage : 150 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie dans le cadre du 9^{ème} programme (pour l'autosurveillance) et au titre du 9^{ème} ou 10^{ème} programme pour le poste de relevage (30 % de subvention et 25% en avance).



II – LOTISSEMENT « LES TERRASSES DE LUZIERES » :

M. le Maire informe l'assemblée que le diagnostic archéologique sera effectué sur le terrain à partir du 22 novembre prochain. Ce diagnostic préventif déterminera s'il convient d'effectuer des recherches supplémentaires.

M. le Maire présente à l'assemblée le plan du géomètre concernant l'échange de terrain entre la Commune de CONTY et M. Mme FOUCAULT route de Luzières. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cet échange, s'engage à prendre en charge la moitié des frais et à installer la clôture séparant les deux terrains.

Dans le cadre de la loi sur l'eau, introduite dans le Grenelle II de l'environnement, les aménagements sont très contraignants en matière de réception, de stockage et de renvoi dans le milieu naturel des eaux pluviales. La solution envisagée par le Cabinet Berlandier est de réaliser une chaussée réservoir sous la route, traverser la voie pour déverser dans la pâture en face du lotissement, ce qui est soumis à l'autorisation du propriétaire de ce terrain. Une autre solution est de créer un épandage le long de la propriété de Mme Dupont et prévoir un déversement dans la rivière.

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement « les terrasses de Luzières » et en attendant la vente des parcelles, M. le Maire propose à l'assemblée de contracter un emprunt à court terme dont le montant s'élève à 250 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et décide de solliciter un prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

III – FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE – TRANSFERT DE COMPETENCES :

M. le Maire expose que par délibération de l'assemblée générale du SIER du Sud Amiens en date du 25 avril 2012, la Fédération exercera en lieu et place du SIER à compter du 1^{er} Janvier 2013, la compétence d'entretien de l'éclairage public pour les communes ayant transféré cette compétence au SIER.

IV – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CONTY – MODIFICATION DES STATUTS :

Le Maire propose une modification des statuts de la Communauté de Communes du canton de Conty dans les compétences « assainissement non collectif » et « enfance jeunesse » selon les intitulés suivants :

Compétence optionnelle « assainissement non collectif » :

Contrôle et entretien des systèmes d'assainissement non collectif. Aide technique aux propriétaires créant ou mettant aux normes leur installation. La Communauté de Communes peut assurer des prestations de services dans ces domaines.

Compétence facultative « crèches »

Construction, organisation et gestion des crèches publiques (hors micro crèche et maison d'assistantes maternelles) à l'échelle du canton. La Communauté de Commune pourra, en outre, apporter un concours financier aux structures associatives du canton oeuvrant dans ces domaines.

Dans le cadre du projet de construction d'une crèche par la Communauté de Communes du canton de Conty, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (Mme CONTESSOTO, Présidente de la crèche ne participant pas au vote) de céder par bail emphytéotique de 60 ans à cette structure intercommunale les terrains lui appartenant rue des Hargers, cadastrés section AK n°79 et 81.

Extraits des délibérations du conseil municipal en date du 15.10.2012 et approuvées lors du conseil du 10.12.2012

V – POINT SUR LES LOGEMENTS :

Maintenant que la Commune de CONTY est desservie en gaz de ville, M. le Maire présente l'étude afin d'envisager le raccordement des bâtiments communaux au réseau.

Le coût estimatif pour l'installation de chaudières à condensation gaz naturel dans tous les bâtiments s'élève à 76 500 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer un appel d'offres global afin de bénéficier des meilleures conditions économiques possibles et de programmer l'ensemble des raccordements.

M. le Maire informe l'assemblée que l'association AGENA décidera en conseil d'administration le 17 octobre prochain de l'achat éventuel à la Commune du centre d'hébergement rue du Général Debeney. Cet immeuble a été estimé par la Direction Générale des Finances Publiques – service des domaines à 149 000 Euros.



Parallèlement, pour réflexion, l'auto-école a été estimée à 79 000 Euros, le logement communal à 105 000 Euros et les ateliers à 70 000 Euros.

Dans le cadre de la réhabilitation du logement 17 rue du Hamel, M. le Maire propose de confier au PACT ADRIM une étude de faisabilité. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Au niveau de la zone d'aménagement rue de la Gare, M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été convenu que tous les actes de vente des terrains rue de la Gare devaient être signés pour juillet 2012.

Or, compte tenu des demandes multiples et variées du Notaire et de certains acheteurs, certaines ventes tardent à se concrétiser.

Entre autres, Maître QUEQUET, Notaire chargé de ces cessions, demande à ce que la voirie définitive permettant l'accès à l'arrière des Ets Adolphe (parcelle AK n°621) et à l'arrière des parcelles AK n°626, 625, 624, 623 et 622 soit réalisée avant la vente à M. Mme Adolphe, ou le dépôt d'une caution bancaire.

Or le terrain sera disponible définitivement en juillet 2014 au moment de la cessation d'activité du GRAP. De plus, conformément à l'article R442.13 du code de l'urbanisme, une collectivité publique n'est pas tenue au dépôt d'une caution bancaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à effectuer les

travaux en juillet 2014 et, compte tenu de l'accord des futurs acheteurs, demande à Maître QUEQUET, Notaire de finaliser la vente.

VIII – SMIRTOM – MODIFICATION DES CIRCUITS DE COLLECTE :

M. le Maire présente à l'assemblée les modifications de circuits de collecte proposées par le SMIRTOM suite aux recommandations de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

Afin de limiter la marche arrière et la collecte bilatérale, et ainsi faciliter le travail des agents, le SMIRTOM demande à la Commune de prévoir des voies de circulation conçues pour faciliter le passage des camions, de créer des points de regroupement de conteneurs et d'aménager des zones de demi-tour.

Sur les propositions d'aménagement du sens de collecte des déchets, le SMIRTOM a positionné des points de regroupement sans vérifier au préalable la faisabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse les propositions du SMIRTOM et demande à ce que les responsables de cette structure viennent présenter à l'assemblée les objectifs de ces changements qui ne sont pas basés sur une obligation ou une réglementation mais sur une simple recommandation de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

Le Conseil Municipal a la sensation que le SMIRTOM cherche à optimiser les collectes afin de gagner du temps et donc de l'argent alors que les services diminuent toujours plus et que la redevance augmente toujours plus.

IX – QUESTIONS D'ACTUALITE :

1° - PERMANENCE SECURITE SOCIALE :

A l'annonce de la suppression de la permanence de la Sécurité Sociale qui se déroule en Mairie chaque jeudi après-midi, le Conseil Municipal souhaite intervenir auprès de la CPAM afin de maintenir ce service de proximité de grande qualité. En effet, l'agent accueille de nombreux usagers chaque semaine et faute de transport en commun ces personnes n'ont pas la possibilité de se déplacer à Poix de Picardie ou à Amiens.



2° - ETUDE PAYSAGERE MARAIS COMMUNAUX :

M. le Maire présente l'étude paysagère réalisée par M. MARIE concernant l'aménagement des marais et la replantation d'essences après l'abattage des peupliers. Il pourrait être envisagé de créer des zones de boisement à thème. Le paysagiste préconise également la création de cheminements pour tous usagers, une liaison hydraulique entre l'étang Saint-Martin et celui des Etournelles et la restauration ou le remplacement du mobilier urbain.

3° - PONT RUE DU GENERAL LECLERC :

Par lettre en date du 26 septembre 2012, la Direction de la Modernisation des infrastructures du Conseil Général confirme la remise en forme du pont sur la 920 au dessus de la Selle. Ainsi la Commune pourra installer la passerelle piétonne en parallèle de l'ouvrage côté aval.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

d'installer cette passerelle et choisit le garde-corps « type gothique » de couleur vert réséda.

5° -MODIFICATION DE LA CIRCULATION :

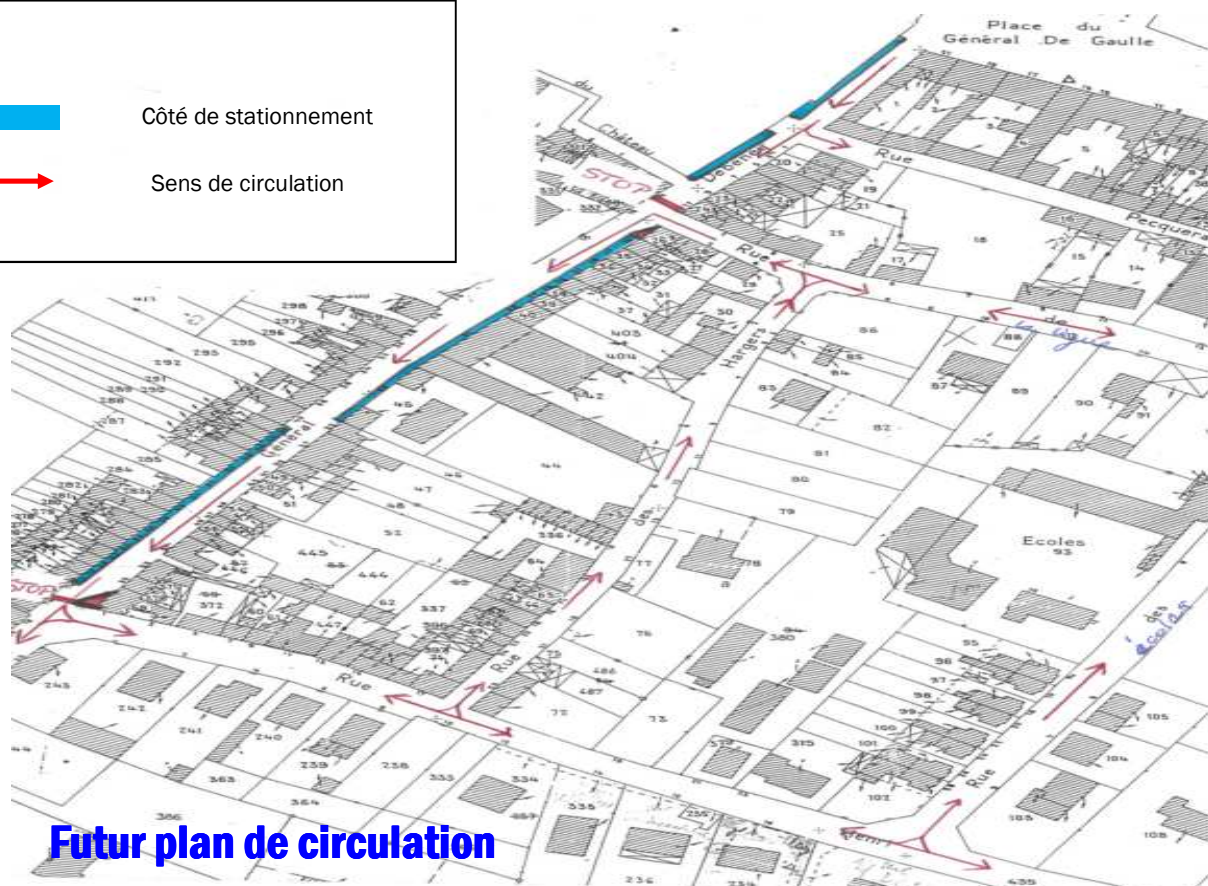
M. le Maire présente à l'assemblée le projet de modification de la circulation concernant les rues suivantes :

- La rue du Général Debeney sera placée en sens unique de la place du Général de Gaulle vers la rue Henry Dunant ;
- Un stop sera installé à l'angle de la rue du Général Debeney et la rue de la Ligue ;
- Le sens unique de la rue des Hargers sera inversé. Le sens de circulation sera de la rue Henry Dunant vers la rue de la Ligue ;
- Le sens unique sur le haut de la rue de la Ligue sera inversé. Le sens de circulation sera de la rue des Hargers vers la rue du Général Debeney ;
- Le stationnement rue du Général Debeney sera alterné (du 1 au 11 côté droit, du 13 au 33 côté gauche et du 42 au 78 côté droit).

Il vous est possible de consulter l'intégralité de ce compte-rendu sur le site internet de la ville de Conty (www.ville-conty.fr), où d'en faire la demande à un Maire-adjoint.

Légende :

- Côté de stationnement
- Sens de circulation



Futur plan de circulation

Les noms de rues à Conty

La rue Henry Dunant

Qui était Henry Dunant ?

Henri Dunant souvent orthographié Henry Dunant, né sous le nom Jean-Henri Dunant à Genève le 8 mai 1828.

Prix Nobel de la Paix.

Fondateur de la Croix Rouge.



H. Dunant est issu d'une famille calviniste très pieuse et pratiquant la charité. Après des études secondaires inachevées, il entre en apprentissage dans une banque genevoise. En 1853, il se rend en Algérie pour y prendre la direction de la colonie suisse de Sétif. Il se lance dans la construction d'un moulin à blé, mais n'obtient pas la concession de territoire indispensable pour le faire fonctionner. Il décide alors d'approcher Napoléon III pour acquérir ce titre nécessaire à ses affaires. L'empereur est à la tête des troupes franco-sardes qui se battent dans le nord de l'Italie, contre les Autrichiens. Henry Dunant décide de se rendre sur place pour le rencontrer. C'est ainsi qu'il assiste à la fin de la bataille de Solferino, en Lombardie. De retour à Genève, il écrit [Un souvenir de Solferino](#), qui donne naissance au Comité international de secours aux blessés (futur Comité international de la Croix-Rouge). H. Dunant en est membre et en assume le secrétariat. Il est désormais célèbre et reçu par les chefs d'Etat, les rois et les princes des cours européennes. Mais ses affaires financières se portent mal ; il est déclaré en faillite en 1867. Totalement ruiné, il est endetté pour près d'un million de francs de l'époque.

H. Dunant démissionne du Comité

Suite au scandale suscité à Genève par cette faillite, il démissionne de son poste de secrétaire du Comité international de la Croix-Rouge et, le 8 septembre 1867 le Comité décide que sa démission est acceptée non seulement comme secrétaire, mais comme membre du Comité. Il part à Paris, où il en est réduit à dormir sur les bancs publics, alors qu'au même moment l'impératrice Eugénie le convoque au palais des Tuileries. Elle veut le consulter sur l'extension de la Convention de Genève à la guerre sur mer. H. Dunant est nommé membre d'honneur des Sociétés nationales de la Croix-Rouge d'Autriche, de Hollande, de Suède, de Prusse et d'Espagne.

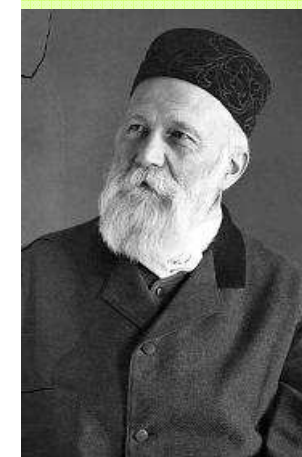
Durant la guerre franco-prussienne de 1870, il visite et reconforte les blessés ramenés à Paris et introduit le port de la plaque d'identité qui permettra d'identifier les morts.

La paix revenue, Dunant se rend à Londres, d'où il s'efforce d'organiser une conférence diplomatique pour statuer sur le sort des prisonniers de guerre ; le tsar l'encourage, mais l'Angleterre est hostile au projet.

Les années de misère

Le 1er février 1875, à l'initiative de H. Dunant, s'ouvre à Londres un congrès international pour " l'abolition complète et définitive de la traite des nègres et du commerce d'esclaves ". Puis, pour H. Dunant, viennent des années d'errance et de misère totale ; il voyage à pied en Alsace, en Allemagne et en Italie ; il vit de charité et de l'hospitalité de quelques amis.

Finalement, en 1887, il échoue dans une bourgade suisse surplombant le lac de Constance : Heiden. Malade, il trouve refuge à l'hospice du lieu et c'est là qu'en 1895 le découvre un journaliste, Georg Baumberger. Il lui consacre un article qui est repris par la presse de toute l'Europe en quelques jours. Du monde entier, des messages de sympathie parviennent à Dunant ; d'un jour à l'autre, il redevient célèbre et honoré. En 1901, il reçoit le premier Prix Nobel de la Paix.



Henry Dunant meurt le 30 octobre 1910. La Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est célébrée le 8 mai de chaque année, date anniversaire de la naissance d'Henry Dunant.

Source : Comité International de la Croix Rouge